



Communiqué du Maire de Grand-Couronne : Prolongation du confinement, dernières informations

Chers Couronnais,

Le 13 avril 2020 dernier a été annoncée la **prolongation des mesures de confinement jusqu'au 11 mai**.

Les lieux recevant du public, «restaurants, cafés, hôtels, cinémas, théâtres, salles de spectacle et musées» resteront eux fermés. A l'heure actuelle, **les directives sur les autorisations de déplacements restent les mêmes et les attestations en papier disponibles à la Mairie ou téléchargeables sont toujours nécessaires pour se déplacer**.

Les crèches, écoles, collèges et lycées rouvriront progressivement à partir du 11 mai. Les modalités de cette réouverture restent encore à définir par le Gouvernement. Nous vous en tiendrons informés.

Le Président de la République a également indiqué que **l'Etat, en lien avec les élus locaux, devra permettre à chaque Français de se procurer un masque grand public**. La Métropole a passé une commande de 500 000 masques en tissu pour ses habitants. Aujourd'hui, les modalités de distribution des masques et le calendrier de distribution dans les 71 communes ne sont pas encore précisés. Par ailleurs, Grand-Couronne a rejoint le collectif solidaire #RouenMasquesSolidaires.

Beaucoup de questions restent encore sans réponse. Comme nous le faisons depuis le début du confinement, **nous vous informons au fur et à mesure que les directives sont prises**.

Les services municipaux continuent d'assurer les missions de service public. Un numéro unique permet à chaque administré d'être mis en relation avec le service concerné et de parler à un agent pour obtenir les renseignements souhaités. La Ville est solidaire avec les personnels mobilisés pour faire face à l'épidémie en ouvrant ses écoles et centre de loisirs. Le CCAS est au quotidien auprès des personnes les plus vulnérables ou isolée. L'Epicerie Sociale et Solidaire reste également ouverte.

Les services municipaux assurent les missions de services publics, pour les joindre un numéro unique est mis en place : **02.32.11.53.53**. Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à mairie@ville-grandcouronne.fr.

Vous serez mis en relation avec le service compétent pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

N'hésitez pas à contacter ce numéro unique si vous avez connaissance des personnes isolées, que la mesure de confinement met en difficulté (besoins alimentaires, attestation de déplacement dérogatoire...).